

PROCÈS-VERBAL DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-ANDRÉ-D'ARGENTEUIL

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 18 septembre 2026, à la salle du Conseil, située au 10, rue de la Mairie, Saint-André-d'Argenteuil, à 10h.

Sont présents :

Monsieur Stephen Matthews, maire ;
Monsieur Pierre-Luc Lavallée, conseiller district #1 ;
Madame Kassandra Bouchard, conseillère district #2 ;
Madame Pascale Bellemare, conseillère district #3 ;
Monsieur Pierre Fournier, conseiller district #6 ;

Les membres présents forment le quorum.

sont absents :

Madame Karène Guertin, conseillère district #4 ;
Madame Audrey Paquette-Poulin, conseillère district # 5 ;

Sont aussi présents :

Monsieur Guillaume Landry-Vincent, Directeur général adjoint et directeur des travaux publics
Madame Myriam Gauthier, Directrice du service de l'urbanisme et greffière adjointe intérimaire

1.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance extraordinaire est ouverte à 10h01 et présidée par le maire, monsieur Stephen Matthews, qui constate la régularité de la séance étant donné qu'il y a quorum et que les avis de convocation de la séance extraordinaire ont été notifiés à tous les membres du conseil, conformément aux dispositions des articles 152 et 156 du Code municipal du Québec. Madame Myriam Gauthier, Directrice du service de l'urbanisme et greffière adjointe intérimaire note le procès-verbal de la séance.

2.

2026-09-R233

APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR DU 18 SEPTEMBRE 2026

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont tous reçu un projet d'ordre du jour de la présente séance du conseil municipal ;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont pris connaissance de l'ordre du jour ;

En conséquence, il est proposé par le conseiller Pierre-Luc Lavallée, appuyé par la conseillère Pascale Bellemare

et résolu :

QUE le conseil municipal accepte l'ordre du jour tel que proposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS (ÈRES)

3.

2026-09-R234

ATTESTATION DE FIN DES TRAVAUX – PAVL – RÉFECTION DU CHEMIN DE LA RIVIÈRE-ROUGE NORD, TRONÇON 1, NUMÉRO DE DOSSIER FJR 933 93

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-André-d'Argenteuil a pris connaissance et s'engage à respecter les modalités d'application des volets Redressement, Redressement-Sécurisation, Accélération et Soutien du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) ;

CONSIDÉRANT QUE seuls les travaux réalisés après la date figurant sur la lettre d'annonce sont admissibles à une aide financière ;

CONSIDÉRANT QUE les travaux ont été réalisés du 4 août 2025 au 30 juin 2026 ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-André-d’Argenteuil transmet au Ministère les pièces justificatives suivantes :

- le formulaire de reddition de comptes disponible sur le site Web du Ministère;
- les factures, les décomptes progressifs et tout autre document attestant les sommes dépensées (coûts directs et frais incidents);
- la présente résolution municipale approuvée par le conseil attestant la fin des travaux;
- un avis de conformité, un certificat de réception provisoire ou définitive des travaux émis par un ingénieur ;
- des photos des travaux réalisés;
- les formulaires de réclamation des dépenses en régie pour machinerie et/ou employés municipaux dans le cas des travaux en régie, si applicable.

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Pierre-Luc Lavallée, appuyé par la conseillère Pascale Bellemare

et résolu :

QUE le conseil de la municipalité de Saint-André-d’Argenteuil autorise la présentation de la reddition de comptes des travaux admissibles selon les modalités d’application en vigueur et reconnaît qu’en cas de non-respect de celles-ci, l’aide financière sera résiliée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS (ÈRES)

c.c. Ministère du Transports et de la Mobilité durable
M. Guillaume Landry-Vincent, directeur des travaux publics et directeur général et secrétaire-trésorier adjoints

4.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Monsieur Stephen Matthews, ouvre la période de questions à 10h02 pour se terminer à 10h02.

5.

2026-09-R235

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Il est proposé par la conseillère Kassandra Bouchard, appuyé par la conseillère Pascale Bellemare

Et résolu :

De lever la séance à 10h02 considérant que le contenu de l’ordre du jour est entièrement traité.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS (ÈRES)

Paula Knudsen,
Directrice générale et
Greffière-trésorière

Stephen Matthews,
Maire